

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron maire
Monsieur Herman Dumont conseiller
Monsieur Maurice Gagnon conseiller
Monsieur Jacques Leclerc conseiller
Madame Francine Michaud conseillère
Madame Jocelyne Sergerie conseillère

Absente :

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière, qui agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

2025-09-170 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire à fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 11 août 2025.

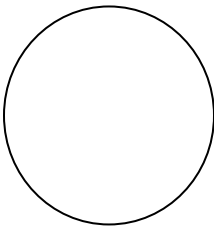
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-172 APPROBATION-PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 1 AOÛT 2025 AU 31 AOÛT 2025 POUR LA MUNICIPALITE
DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

8 septembre



Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères)

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l’employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		112 874.11 \$
Chèques et prélèvements émis		2 381.65 \$
Salaires payés du 27/07/2025 au 23/08/2025	5 852.72 \$	
Contribution de l’employeur	747.13 \$	6 599.85 \$
TOTAL		121 855.61 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-173

CORRESPONDANCE
a) Urgence rurale monsieur le maire explique

2025-09-174

RAPPORT DES COMITÉS ST-JEAN-DE-CHERBOURG

Loisir de la Halte : madame Francine Michaud présidente qu’ils auront une réunion bientôt.
Comité de développement : madame Jocelyne Sergerie présidente donne un compte rendu pour le parc intergénérationnel

2025-09-175

PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS NÉCESSITANT L’UTILISATION D’UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE l’article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l’Administration auquel s’applique la politique linguistique de l’État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section i de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg est un organisme de l’Administration visé et que l’organisation doit se conformer à la disposition ;

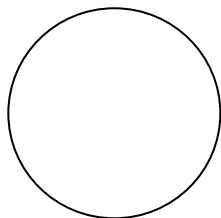
EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon
Herman Dumont

appuyé par : monsieur

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères)

- * D’informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- *Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l’article 29.15 de la Charte de la langue française;



8 septembre

* Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la municipalité et remis à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-176

PAIEMENT CRÉATION MICHEL D'ASTOUS 2^E VERSEMENT ET 3^E VERSEMENT EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

D'autoriser le paiement à Création Michel D'Astous 2^e vers au montant de 30 813.30 et le 3^e vers au montant de 54 268.20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-177

PAIEMENT À RIVE ARCHITECTE PLAN PRÉLIMINAIRE POUR PLAN PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LOCAL DÉPANNEUR ET GALERIE

Il est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser le paiement à Rive Architecte pour plan préliminaire au montant de 3 449.25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-178

À RIVE ARCHITECTE POUR PLAN ET DEVIS DÉFINITIF OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter l'offre de service à Rive Architecte pour plan et devis définitif au montant de 2 874.38 \$ et d'en faire le paiement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-09-179

ACOMPTE AU MONTANT DE 2 000.00 \$ POUR ACHAT PARCELLE DE TERRAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DU PARC PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie et Lise Lévesque ont signé les documents chez l'arpenteur AG-360

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire des aménagements pour un développement sur la rue du Parc;

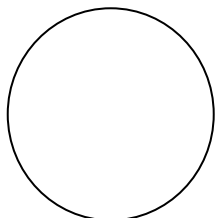
Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire le paiement de 2 000.00 \$ d'acompte référence : **2025-02-037** à mesdames Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

8 septembre



2025-09-180

PPCMOI POUR CONTENEURS DE LA MUNICIPALITÉ**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à des conteneurs;**IL** est proposé par : madame Francine Michaud**Et** résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**De** faire la demande pour un PPCMOI**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

2025-09-181

CONTENEURS DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**CONSIDÉRANT QU'**il y a un conteneur dans la cour d'un citoyen d'une longueur approximative de 50 pieds;**CONSIDÉRANT QUE** la personne a été averti qu'elle n'avait pas le droit pour le conteneur;**Il** est proposé par : monsieur Herman Dumont**Et** résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**De** faire la demande à la MRC de prendre les mesures nécessaires pour faire enlever le conteneur du terrain.**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

2025-09-182

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION**CONSIDÉRANT QU'**il y a encore certain citoyen qui ne demande pas les permis requis pour rénovation ou construction etc...;

Un envoi postal à tous les citoyens à été fait pour rappeler qu'il est important de prendre un permis. Et que cela apporte un petit plus à la municipalité.

2025-09-183

HABILLAGE ET FINITION DES CONTENEURS DE LA MUNICIPALITÉ**CONSIDÉRANT QUE** l'apparence des conteneurs doit être fait pour faire une plus belle finition;**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne veut plus avoir l'apparence des conteneurs mais d'un entrepôt;**IL** est proposé par : madame Francine Michaud**Et** résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**D'autoriser** l'achat des matériaux nécessaire à l'habillage des conteneurs et à la finition de faire la demande de permis et de faire le nécessaire pour bien identifier le futur entrepôt.**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

8 septembre

2025-09-184 DRAPEAU DU CANADA

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire parvenir à madame Jocelyne Simard une carte de remerciement pour un don un drapeau du Canada nous avons fait l'achat d'un drapeau mais celui-ci n'était pas de la bonne dimension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-09-185 ACHAT AUTOCOLLANT INTERDICTION POUR LA HALTE – PANCARTE POUR PARC ALBERT-MORIN

CONSIDÉRANT QU'il y a des personnes qui amènent des animaux dans le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a une cuisine et restauration dans le centre;

CONSIDÉRANT QUE le parc intergénérationnel Albert-Morin est situé dans un emplacement où des véhicules motorisés risquent de circuler

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat d'autocollant et de pancartes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE

2025-09-186 RENOUELEMENT JOURNAL ÉVEIL DE ST-ADELME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg désire faire la publication de certain article;

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire le renouvellement pour le journal l'Éveil de St-Adelme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09-187 NOTAIRE POUR PROJET TERRAIN RUE DU PARC

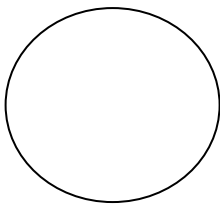
CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut vendre des terrains sur la rue Parc;

CONSIDÉRANT QUE les dame Sylvie et Lise Lévesque ont signé pour la vente de parcelle de terrain chez l'arpenteur AG/360;

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères):

De procéder aux signatures chez un notaire aussitôt les documents de l'arpenteur seront disponibles;



8 septembre

D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-09-188

REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE SANI- MANIC

CONSIDÉRANT QUE madame Carmen Simard était la représentante de la municipalité auprès de l'entreprise Sani-Manic pour la vidange de boues des fosses septique;

IL est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères);

De faire le paiement de 350.00 \$ à madame Carmen Simard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-09-189

VARIA

Installation de la plaque de cuisson dans la cuisine du centre communautaire

2025-09-190

Il est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser l'installation de la plaque à certaine condition qui seront énumérer dans une entente soit tous les frais seront défrayé par le demandeur que l'inspection du service incendie vérifier l'installation et les gicleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-09-191

ACHAT DE SUPPORT POUR LES NOUVEAUX ARBRES DANS LE PARC ALBERT-MORIN

Il est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat de support pour les arbres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-09-192

NOM DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

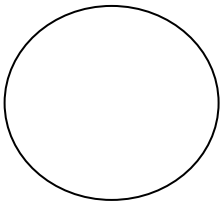
Il est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De nommer le Parc intergénérationnel **ALBERT-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE l'école était situé sur ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)



8 septembre

2025-09-193

AFFICHAGE ET GYROFARD SUR VÉHICULE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie suggère l'installation d'un Gyrophare et l'inscription de la municipalité sur le véhicule de l'employé;

Il est proposé par monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat de l'équipement question de sécurité et d'identification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-09-194

DÉMISSION

Madame Jocelyne Sergerie informe le conseil qu'elle ne se représentera pas aux prochaines élections et qu'elle donne sa démission, que sa lettre suivra cette semaine.

2025-09-195

PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE

2025-09-196

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.48

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

JOCELYN BERGERON MAIRE

FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron maire